

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

Réf: AT/DO/SDT/DRA/16 /2023

1^{er}AVIS DE MISE EN DEMEURE

2) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle des télécommunications de Bejaia représentée par son Directeur Mr **AIT DAHMANE NABIL** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : **ETS MELIK FAOUZI** représentée par son gérant Mr **MELIK FAOUZI**, sis au : **CITE CHERAGUA HASSI KHALIFA EL OUED**.

Tél : 05 50 50 90 20

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat D'adhésion (N° 23/21) du 15/02/2021.
- Ordre de démarrage de service N° 16/23 du 12/02/2023.
- Nature des travaux de **TRAVAUX CABLE FO LOT _2 :3200 LOGTS AADL POLE URBAIN IGHZER OUZARIF OUED GHIR (SRO 11)**
- Délais 45 jours calendaires.

3) 1ere mise en demeure :

Objet de la mise en demeure :

J'ai le regret de constater l'abondant des travaux sur le chantier cité ci-dessus (absence des moyens humains et matériels) depuis la date d'ouverture (le 27/02/2023) à ce jour.

Aussi, par la présente, je vous mets en demeure pour renfoncer le chantier en moyen humain et matériel et de finaliser tous les travaux dans les délais contractuels.

Délai d'exécution de la mise en demeure : 08 jours à compter de la notification de la présente mise en en demeure.

Sanction prévue en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom peut procéder à la résiliation unilatérale du contrat.

Accusé de réception

Date 27/03/2023

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)



Le Directeur

Bejaia le 12/03/2023

AIT DAHMANE Nabil